

Rapport du Président

Commission Permanente du
mercredi 9 novembre 2011

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2011-11-6-6

Service consulté

**SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITÉS -
RÉPARTITION DE CRÉDITS
C732**

Résumé : Le présent rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations SPA de Mulhouse et environs, SPA de Moyenne Alsace, ainsi qu'à la Ville de Mulhouse pour le Conservatoire Botanique de Mulhouse, dans le cadre de la politique de « Soutien à la vie associative et aux Collectivités ». Le montant des aides proposées est de 5.000 € en fonctionnement pour la SPA de Mulhouse, de 2.500 € en fonctionnement pour la SPA de Moyenne Alsace et de 7.622 € en fonctionnement pour le Conservatoire Botanique de Mulhouse.

Après examen du rapport n°CG-2010-4-6-4, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé le 8 décembre 2010 d'inscrire un crédit de 2.214.000 € dont 200.000 € au titre des investissements et 2.014.000 € au titre du fonctionnement pour la politique de soutien à la vie associative et aux collectivités (dont 1.635.000 € pour les Syndicats mixtes et 371.000 € pour les associations). Comme les années passées et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention sera établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23.000 €. Elle a également donné délégation à la Commission Permanente pour attribuer ces crédits aux différents bénéficiaires.

Association SPA de Mulhouse et environs

Les SPA du Haut-Rhin sont régulièrement aidées, plus particulièrement au titre du fonctionnement des refuges, les fourrières étant du ressort des communes adhérentes. La SPA de Mulhouse et environs est la structure la plus importante du département. Elle était traditionnellement aidée par le Conseil Général à hauteur de 10.000 €/an en fonctionnement et ponctuellement pour les travaux d'entretien en investissement. Les comptes 2009 de l'association ayant fait apparaître de très grosses immobilisations (près d'1 M€ de valeurs mobilières de placement), il avait été décidé en 2010 de réduire l'aide au fonctionnement de moitié et de suspendre toute aide à l'investissement.

L'association nous sollicite en 2011, au titre du fonctionnement du refuge, pour un montant de 12.000 € et au titre de l'investissement pour un montant de 10.000 € pour la réfection de la toiture.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 19 septembre 2011 a proposé uniquement un soutien au fonctionnement équivalent à celui de 2010, soit 5.000 €.

Association SPA de Moyenne Alsace

La SPA de Moyenne Alsace basée à Ebersheim dans le Bas-Rhin a bénéficié, l'an dernier, d'une aide au prorata des communes haut-rhinoises adhérentes, soit 2.500 €.

L'association nous sollicite en 2011, au titre du fonctionnement du refuge, pour un montant équivalent.

Compte tenu du maintien de l'activité de cette association, la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 19 septembre 2011 a proposé une aide au fonctionnement du refuge de 2.500 € pour l'année 2011.

Conservatoire Botanique de la Ville de Mulhouse

Le Conservatoire Botanique de la Ville est la préfiguration du Conservatoire Botanique Alsacien (CBA) qui vient de voir le jour. A ce titre, il est soutenu par notre collectivité pour un montant forfaitaire de 7.622 € chaque année depuis 10 ans. L'aide 2011 est la dernière puisqu'à compter de 2012 c'est le CBA, constitué en Groupement d'Intérêt Public, qui prendra le relais organisationnel des actions de conservation de la flore d'Alsace et sera l'interlocuteur des collectivités.

Compte tenu de l'activité du Conservatoire, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 7.622 € pour l'année 2011. conformément à l'avis formulé par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 3 février 2011.

* * *

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre du programme de soutien à la vie associative et aux collectivités :
 - une subvention de fonctionnement de 5.000 € à la SPA de Mulhouse,
 - une subvention de fonctionnement de 2.500 € pour la SPA de Moyenne Alsace,
 - une subvention de 7.622 € à la ville de Mulhouse pour le fonctionnement du Conservatoire Botanique.

Les crédits correspondants sont disponibles sur le programme C732 chapitre 65 nature 6574 fonction 738 pour les deux premières subventions et sur le programme C732 chapitre 65 nature 65734 fonction 738 pour le Conservatoire Botanique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 09 NOVEMBRE 2011

Soutien à la vie associative et aux collectivités (F)
PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03798	Ville de MULHOUSE Aide au fonctionnement 2011 pour le Conservatoire Botanique	7 622,00
VAC03815	SPA MOYENNE ALSACE Aide au fonctionnement du refuge 2011	2 500,00
VAC03814	SPA MULHOUSE Aide au fonctionnement du refuge 2011	5 000,00
Total		15 122,00